

Métrieologie atmosphérique

Mesures avec PID (Déecteur à Photoionisation) et prélèvements

De quoi s'agit-il ?

La métrieologie atmosphérique rassemble différentes techniques utilisées pour **mesurer et analyser les polluants présents dans les locaux** de l'entreprise afin d'évaluer l'exposition des salariés.

La réglementation française établie des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) pour des agents chimiques contenus dans l'air.

Ces VLEP ne doivent pas être dépassées afin de préserver la santé des salariés.

Les objectifs

- Évaluer l'exposition des salariés
- Identifier les sources de pollution
- Vérifier si les niveaux d'exposition respectent les normes réglementaires (VLEP)

Déroulement

- Analyse préalable des besoins par une pré-visite (identification des agents chimiques susceptibles d'être présents dans l'air)
- Définition des zones à analyser et des postes de travail à surveiller
- Validation par l'entreprise du devis concernant le coût des analyses et des éventuelles locations de matériel
- Réalisation des mesures lors d'une journée de travail représentative (les mesures atmosphériques réalisées par le CIHL ne sont pas des mesures accréditées et sont uniquement à visées préventives)
- Envoi des échantillons dans des laboratoires pour analyse
- Analyse, interprétation et transmission des résultats dans un rapport
- Restitution chez l'adhérent à sa demande



Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL
Public cible : salarié exposé et employeur



Intervenants :

Technicien(ne) en prévention des risques et toxicologue



Durée :

Variable en fonction des situations et de la taille de l'entreprise.
Pré-étude, mesures, restitution : dans la limite de 2 jours maximum



Comment en faire la demande ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail ou auprès du service prévention : cihl.prevention@cihl45.com